



BAIL EMPHYTEOTIQUE

Liste des pièces à fournir

- Formulaire de renseignements d'état civil complété pour BAILLEUR et EMPHYTEOTE.
- Titre de propriété (acte d'achat, de donation, de succession...) ou, à défaut, nom du notaire qui a reçu cet acte
- Déclaration préalable de travaux ou permis de construire

I/ Constructeur du bâtiment en cause

Le constructeur du bâtiment est-il le propriétaire de la parcelle d'assiette ?	OUI	NON
Le bâtiment a-t-il été édifié dans le cadre d'une mise à disposition de la parcelle au profit du groupement ou de la société ?	OUI	NON
Dans l'affirmative, avez-vous décidé de l'opération que vous allez réaliser afin de faire correspondre le propriétaire de la parcelle avec le propriétaire du bâtiment, préalable nécessaire et indispensable au bail ?	OUI	NON
Quel est le schéma retenu ?		
Si vous êtes propriétaire de la parcelle et du bâtiment personnellement, l'avez-vous mis à la disposition ou loué au profit d'une société ou d'un groupement ?	OUI	NON
Dans l'affirmative, Nom du groupement :		
Siège social :		
Numéro SIREN		
Capital		
Gérant		
<u>Veillez nous transmettre une copie des statuts dans ce cas</u>		

II/ Parcelle assiette du bail emphytéotique

Commune		
Lieudit		
Section et numéro		
Comment êtes vous propriétaire de cette parcelle ?		
<u>Joindre une copie de votre titre de propriété</u>		
Une division cadastrale interviendra-t-elle avant la conclusion du bail emphytéotique ?	OUI	NON
Une inscription hypothécaire au profit d'une banque est elle en cours sur votre terrain ?	OUI	NON
Dans l'affirmative, merci de préciser le nom de la banque		

III/ Objet du bail emphytéotique

Quel usage du bien sur lequel le bail sera conclu (grange, grange –étable, maison d'habitation...) ?		
Veuillez indiquer une description sommaire du bâtiment		
Des panneaux seront-ils installés sur la toiture ?	OUI	NON
Dans l'affirmative, veuillez préciser les pans de toit concernés (sud, sud-est....)		
Quel est la superficie de panneaux sui seront installés sur la toiture ?		
Quelle est la redevance qui sera perçue		
Le certificat de non opposition à la déclaration préalable de travaux ou le permis de construire ont-il été délivrés ?	OUI	NON
Cette déclaration de travaux ou le permis de construire ont-ils été affichés sur le terrain – Sont il purgés de tous recours ?	OUI	NON
Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date et nous fournir tout justificatif		
<u>Veillez nous transmettre une copie de la déclaration de travaux et du certificat de non opposition ou du permis de construire</u>		